

Janvier 2009



Maslacq Infos

Bulletin d'informations municipales

Services

Le Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS) au
service des personnes
âgées ou handicapées

Événements

Le succès du téléthon
Lauréats de la Cyberbase
La féerie de Noël

Associations

L'espérouquère : un
succès
Bientôt le 8^{ème} salon de
printemps



Mise en service des nouveaux vestiaires

Sommaire

Edito	3
Dossier : Le Centre communal d'action sociale	4-5
Décisions du Conseil Les séances de juin, septembre et décembre 2008	6-7
Vie municipale Infos voirie, abonnement à la lettre d'info par e-mail, réalisations	8
Du nouveau à Maslacq Compostage, Déchets médicaux, Programme de la Cyberbase	9
Vie associative Actualités, des réalisations réussies	10
Ça nous concerne Calendrier des manifestations, Illuminations de Noël	11 12

L'inauguration des vestiaires du stade et des appartements du presbytère

Elle s'est déroulée en présence de Séverine TARDIEU, Architecte, David HABIB, Député, René RICARRERE, Conseiller régional, Jacques CASSIAU HAURIE et Denise SAINT PE, Conseillers généraux, Louis LANUSSE-CAZALE, Marc TREDJEU et Henri CAMET-LASSALLE, anciens Maires et de nombreux invités représentant la Région, le Département, la Communauté de communes, les communes environnantes et les associations.



Les sourires de l'Agence postale

Depuis le 2 octobre, le Bureau de Poste de Maslacq est transformé en Agence Postale communale.

La Convention signée entre la Mairie et la Direction de la Poste a permis de trouver une solution pour maintenir un service public de qualité en zone rurale et d'assurer la continuité des



services postaux.

Deux agents communaux sont à la disposition de la population (Katia HERNANDEZ et Yvette ABADIE) aux horaires suivants :

Lundi : 9h00 - 12h00	Mardi : 17h00 - 18h30
Mercredi : 9h00 - 11h30	Jeudi : 9h00 - 11h30
Vendredi : 9h00 - 11h30	Samedi : 9h00 - 12h00

Foulées de la délivrance : Téléthon 2008

La course et la marche du Téléthon 2008, organisées le 23 novembre dernier, de main de maître par Angel SERRANO et son équipe ont bénéficié d'une participation record.

Plus de 300 participants se sont inscrits dans les différentes disciplines et 80 repas ont été servis le dimanche midi par des bénévoles. 2 429 € ont ainsi pu être versés à l'AFM.



2 jeunes lauréats à la Cyberbase

Dans le cadre de la Semaine de la sécurité routière, la Cyberbase a organisé une animation visant à créer un dessin animé sur la prévention des accidents.

Duncan et Lou-Ann ARRIEUX ont reçu un DVD contenant le dessin animé qu'ils ont créé et ont été félicités par Jacques CASSIAU HAURIE, Conseiller général et Président de la Communauté de Communes de Lagor et Alain de LAPPARENT représentant Georges TROUILHET, Maire de Maslacq. Bravo aux animatrices de la Cyberbase pour leur initiative.



Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr





Le mot du maire

Faut-il respecter la loi ?

Si je répons par non, je suis irrémédiablement mis au rang des anarchistes ou des révolutionnaires.

C'est pourtant bien la question que nous nous sommes posés au cours de l'année 2008 lorsque la Municipalité s'est trouvée devant l'obligation d'accueillir les enfants les jours de grève des enseignants.

Entre la sécurité des enfants et l'application de la loi, nous nous sommes résolus à communiquer nos craintes et je tiens à remercier tous les parents d'élèves pour leur compréhension.

Autre interrogation : de quoi 2009 sera-t-il fait ?

Avant la crise, nous avons connu un train de réformes très soutenu. Devant la crise, on nous annonce déjà que la solution pour en sortir passe par la poursuite des réformes.

Réformer quoi ? Au service de qui ?

Un grand nombre de lois ont déjà été votées et les décrets d'application ne les ont pas toujours accompagnées.

A quoi bon légiférer à la va-vite, si l'application n'est pas suivie d'effets ou si les lois que l'on transfère à d'autres niveaux (aux collectivités locales par exemple), sont inapplicables faute de moyens. Cela devient très grave lorsqu'il s'agit de la sécurité des enfants.

Les spécificités locales ont toujours existé. Si demain un pouvoir central décide tout pour tout le monde, que nous restera-t-il ?

Plus d'initiative, donc plus grand-chose à réfléchir, même plus à penser.

Si une société a besoin d'ordre, elle est constituée de femmes et d'hommes qui doivent être les auteurs et les acteurs de la société dans laquelle ils vivent, être associés aux décisions, donc aux réformes.

Aurons-nous le choix entre réformes concertées et applicables ou réformes dirigées et contraignantes ?

Pour ma part, j'opterai volontiers pour un ordre maintenu avec des textes bien ciblés, soucieux du bien de tous et garantissant le maximum de libertés.

Georges Trouilhet
Maire de Maslacq

Le Centre communal d'action sociale à votre service

Depuis la création des bureaux de bienfaisance en 1796 à celle des Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'aide aux défavorisés, aux personnes âgées ou handicapées s'organise sur le plan local.



Georges TROUILHET
(Maire)



Thérèse LAFFARGUE



Alain De LAPPARENT



Suzanne CORNILLE

**Les sept
représentants
du Conseil
municipal**



Nicole LASSERE



André LASSAUBE

Jean-Claude VIGNASSE



Le saviez-vous ?

Quels sont les services proposés par le CCAS ? :

- ✓ Constitution des dossiers de demandes d'aide ménagère
- ✓ Constitution des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- ✓ Elaboration du dossier de la prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- ✓ Mise en place de la Télé-assistance « Présence Verte » en relation avec la MSA.
- ✓ Portage des repas à domicile par convention avec le CCAS de Mourenx

Partenaires

Les partenaires sont le CCAS de Mourenx, la MSA, la MGEN, ORGANIC, MFP, et la CRAMA.

L'installation de chaque nouvelle équipe municipale entraîne le renouvellement de la composition du CCAS présidé par le Maire.

Depuis les élections municipales de mars 2008, le Conseil d'Administration du CCAS de Maslacq, chargé de prendre les décisions, est composé de :

- sept membres du Conseil municipal (cf. ci-dessus)
- et de six personnes extérieures (Hélène Cauhapé, décédée depuis le renouvellement).

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite

avec les institutions publiques ou privées.

Concrètement, sa mission est d'apporter des services aux personnes de plus de 60 ans, aux handicapés ainsi qu'aux usagers qui pour raison de santé nécessitent une aide pour accomplir les actes ordinaires de la vie.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Le CCAS vient de se voir renouveler l'agrément qualité pour une durée de cinq ans.

Cet agrément est nécessaire pour répondre aux contraintes réglementaires.

Fonctionnement

Le personnel administratif communal prépare et exécute les décisions du Conseil d'Administration, instruit les dossiers, planifie et encadre le travail des agents mis à la disposition des bénéficiaires du service d'aide. Monsieur Jean Luc GAILLARDOU et Madame Nadine RAFFIER peuvent donc être contactés aux heures d'ouverture du secrétariat.



Edmond LAFON-BLON



Marie LAURENT

**Les cinq
représentants
hors conseil**



René LAHOUDIE



Jean TARRAGO



Jacqueline MINJOU

Deux types d'intervention proposés par le CCAS :

Le soutien à domicile

✓ Permettre aux personnes âgées ou handicapées de bien vivre chez elle.

✓ Être à l'écoute de ceux qui ont besoin d'aide et proposer des solutions rendant possible la vie à domicile.

✓ Apporter à domicile une aide matérielle et un soutien moral pour préserver et stimuler l'autonomie.

✓ Maintenir le lien social et lutter contre l'isolement.

✓ Participer à la prévention des risques domestiques et mettre en place des règles d'hygiène



L'aide à domicile

Les services prestataires ou mandataires permettent l'intervention à domicile pour effectuer ou aider à effectuer les tâches suivantes :

✓ Ménage, entretien du linge, repas, courses, aide à la toilette, déplacements, démarches administratives.

✓ Stimuler ou ap-

porter un soutien psychologique.

L'usager désirant bénéficier de la prestation doit en faire la demande auprès du CCAS. En fonction de son état de dépendance (grille AGIRR) et de ses ressources, l'usager pourra bénéficier d'une prise en charge soit de sa Caisse de Retraite, soit de l'aide sociale ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Evaluation des besoins :

- ✓ La personne, sa famille ou son représentant légal fait la demande.
- ✓ Les interventions sont déterminées suite à une évaluation du besoin opérée par un responsable du service ou une équipe médico-sociale (dans le cadre de l'APA).
- ✓ Un plan d'aide fixe la nature et le nombre d'heures, la fréquence et les horaires d'intervention ainsi que votre participation. Il fait l'objet d'un document individuel de prise en charge.
- ✓ Si votre situation personnelle nécessite une aide, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie ou un responsable du CCAS qui vous conseillera dans la recherche d'une solution adaptée.

Le savez-vous ?

Obligation de réserve

Toutes les délibérations du CCAS sont prises à huis-clos.

Tous les membres ont une obligation de réserve. En clair, aucune décision prise par les membres du CCAS ne peut être divulguée à l'extérieur.

Ouverture au public du CCAS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
9h00 - 12h30
et 14h00 - 18h00

En dehors de ces plages, répondeur avec numéros d'urgence pour les jours suivants :

Mercredi - Samedi - Dimanche
9h00 - 12h00
et 14h00 - 16h00

Contact :

- ☎ 05 59 67 60 79
- ☎ 05 59 67 31 82
- ✉ ccas@maslacq.fr
- 🌐 www.maslacq.fr



Pour tenir compte des réactions de la population concernant la disparition des comptes rendus de séance du Conseil dans le Bulletin Communal d'Information, il est décidé de développer les principales décisions prises par l'Assemblée Municipale.

Ceux d'entre vous qui souhaitent entrer dans le détail des votes ont trois façons d'y accéder :

- * Site Maslacq.fr où les comptes rendus intégraux sont accessibles,
- * Affichage sous le porche de la Mairie,
- * ou Secrétariat de Mairie où le registre est consultable.

ECOLE PUBLIQUE :

Application concrète de la décision municipale

Un deuxième service est assuré à la cantine municipale.

Les élèves de maternelle et de CP sont accueillis par Guilaine Courault et Corinne Hernandez à 11H40, le service suivant démarre à 12H15 avec les enfants des cours moyens et élémentaires.

La qualité de l'encadrement des enfants s'est donc améliorée.

Les petits écoliers de Maslacq ont bien de la chance !!!

URBANISME 2008

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Maisons : 18
- Piscine : 1
- Garages : 2
- Aménagement Grange : 1

DÉCLARATIONS :

- Abris de jardin : 3
- Clôtures : 5
- Modification maison : 1
- Abri de stockage : 1
- Panneaux solaires : 4
- Division parcellaires : 4

RENSEIGNEMENT

D'URBANISME :

- Certificat d'urbanisme : 29
- Permis d'aménager : 1

Séance du 26 juin 2008

▪ Deux référents hygiènes

Dans le cadre des obligations pesant sur les Maires en matière d'hygiène et de sécurité du travail, il est décidé que les référents soient le Maire et le secrétaire de Mairie.

▪ Enduit de façade du presbytère

L'entreprise GMC a été retenue sur avis de la commission d'appel d'offres chargée d'examiner le dossier. Le montant des travaux s'élève à 18 875,70 € HT.

▪ Réorganisation cantine/garderie

Devant la fréquentation de plus en plus importante de la cantine et de la garderie, la commission Vie scolaire et culture a étudié plusieurs possibilités. Le Conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un emploi existant, comme défini dans le vote du Budget 2008, soit 4h/jour sur une durée de 150 jours.

▪ Bureau de Poste

Monsieur LASSALE, Directeur des Ventes, est venu présenter au Conseil Municipal les orientations de la Poste pour les années à venir. Après avoir examiné les différentes propositions, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une Agence postale communale, rejoignant l'accord intervenu entre la Direction de la Poste et l'Association des Maires de France.

▪ Dératisation

C'est l'entreprise « Vite-clair » parmi les entreprises contactées, qui a été retenue pour effectuer la dératisation du village. Le coût s'élève à 1 004,00 €.

▪ Vitrail de l'église

Les travaux de restauration de plusieurs vitraux ont été confiés à l'entreprise « Stauss » de Jurançon pour un montant de 2 200,00 €.



▪ Autres points abordés :

- ✓ Le lotissement communal,
- ✓ La délégation des attributions du Conseil au Maire,
- ✓ Les indemnités Maire/Adjoints,
- ✓ Les droits de préemption,
- ✓ L'adhésion de Castetner au Syndicat Juscle Baise,
- ✓ Le PVR route d'Argagnon,
- ✓ Les journaux municipaux,
- ✓ La mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Séance du 25 septembre 2008

▪ Extension des compétences de la Communauté de Communes de LAGOR

Les services de l'Etat (DDE) sont chargés, à ce jour, de l'instruction de tous les documents d'urbanisme. Comme ces services n'avaient plus la capacité de répondre dans des conditions acceptables de délais, les communes des 3 communautés de communes du Bassin de Lacq ont demandé au Syndicat Mixte du Pays de Lacq (SMPL) de prendre en charge les dossiers d'urbanisme de toutes leurs communes, à compter du 1^{er} janvier 2009. Dans un premier temps, il convient de transférer les compétences suivantes à la Communauté de Communes de Lagor qui à son tour la délèguera au SMPL :

. Aide technique à l'élaboration, au suivi et à la révision des cartes

communales et plans locaux d'urbanisme et tous dossiers concernant les droits du sol.

▪ Agence postale communale

Les conditions d'un partenariat étant établies par convention entre la Poste et la Commune, il est décidé de créer une Agence postale et de proposer deux agents chargés de la gestion, pour 60h par mois. Deux emplois administratifs à temps non complet sont créés pour assurer son fonctionnement.

▪ Examen de divers devis :

Epicerie : L'entreprise « ELBERT » est retenue pour le remplacement d'un chauffe-eau, pour une somme de 424,79 € HT.

Appartement école: l'entreprise « SAHORES GEDIMAT » est retenue pour remplacer les menuiseries, pour une somme de 5 025,55 € HT.

Portails presbytère et stade: L'entreprise « MARLADOT » est retenue pour la fabrication et la pose de ces deux portails pour 1 300,00 € et 1480,00 € HT.

Photocopieur couleur : Le choix se porte sur l'entreprise « PBS » de Lons dont la proposition de location paraît la plus avantageuse : 5 ans à raison de 114 €/mois avec reprise de l'ancien appareil 1 000€.

Avenant vestiaires :

Après avoir entendu la Commission d'Appels d'Offres, le Conseil municipal approuve les avenants concernant trois lots pour un montant total de 7 778,00 € HT.

▪ Domaine public communal :

Un terrain de 708 m² a été attribué par erreur à un administré lors de la révision du cadastre de 1972. Une procédure est engagée pour tenter de corriger cette erreur.

Séance du 11 décembre 2008

▪ Maison Candau

La présence de termites est constatée. Après examen de plusieurs devis, l'entreprise « DETEC BOIS » effectuera le traitement pour un coût de 1 681,72 €.

▪ Réintégration d'une parcelle dans le domaine public

Le cabinet « POLLET-SARRAT » experts près la Cour d'Appel de Pau est retenu en vue de mener à bien cette opération. Coût : 2 259,44 €.

▪ Acquisition de terrains

La Commune devra négocier avec deux propriétaires, l'achat de terrains nécessaire à la réalisation du projet de lutte contre les inondations.

▪ Tout à l'égout

Un poste de relèvement (pompe refoulante des eaux usées) doit être installé sur la parcelle AD99, afin de permettre l'assainissement des quartiers Laubadère, 1^{re} de Lagor et chemin du Moulin. Le

Conseil municipal décide de céder ce terrain au Syndicat Juscle Baise qui réalise les travaux.

▪ Extension de réseaux « Camin deus sorts »

Avant d'engager les travaux d'extension électrique, une participation de 1 650 € est demandée aux propriétaires, dans le cadre de la PVR (Participation pour Voies et Réseaux).

▪ Modification du temps de travail d'un agent technique

Comme évoqué au cours de la séance du 18 juin, l'augmentation du temps de travail d'un Agent technique de 2^e classe est votée à raison de 4 heures par jour sur une durée de 150 jours, pour un coût d'environ 6 996 €.

▪ Mise à disposition des Agents de voirie

La convention est reconduite pour une durée de 2 ans avec la Communauté de Communes de Lagor pour les heures de travail que nos

agents effectuent sur la voirie.

▪ Subvention restauration scolaire

Devant une augmentation importante du prix des repas, le Conseil Municipal décide de porter le prix d'un repas à 2,91 € et la subvention à hauteur de 0,35 €. Coût des repas par enfant : 2,56 €.

▪ Extension de compétences

La Communauté de Communes de Lagor propose aux Communes de prendre en charge le transport des enfants à la piscine, en raison de l'augmentation du prix d'entrée. Cette compétence lui sera donc transférée.

▪ Questions orales

- * Le stationnement du chemin de la Tour est examiné, ainsi que celui du pourtour de la salle socioculturelle
- * Evolution du PLU
- * Entretien des vestiaires
- * Eclairage du quartier Peirolis

Un point sur la voirie

Après plusieurs réunions avec les responsables du précédent mandat, un état des lieux a été fait et matérialisé en un document référence qui nous sert de support de travail.

La commission voirie qui s'est réunie formellement à six reprises, a défini certains travaux prioritaires et a également préparé le programme voirie 2009 qui est en train d'être chiffré.

Ces travaux de marquage, de signalisation, d'amélioration de voirie (qui ont été réalisés ou le seront prochainement) devraient améliorer notre quotidien et la sécurité.

Au cours de nos travaux, nous avons été amenés à travailler sur les fils et poteaux de téléphone et nous avons constaté que dans certains endroits, les arbres pouvaient être dangereux pour les lignes téléphoniques.

Ceci nous amène à faire un petit rappel sur la plantation et l'élagage des arbres à proximité des voies de circulation. Le sujet est vaste et passionnant et on trouve de nombreux conseils sur le Net :

- sur les **règles de distances** de plantation (articles 671, 672, 673 du code civil)
- sur les **responsabilités** en cas de dommage (articles 1382 à 1384 du code civil).

Pensons qu'un arbre est vivant, prévoyons son évolution et plantons-le, en conséquence au bon endroit.

Pensons également à élaguer au bon moment, avant que ces plantations ne causent des troubles, ne portent atteinte aux réseaux (EDF, FT) et ne gênent la visibilité (voirie).

Pour recevoir de l'info par mail :

Abonnez-vous

Une réflexion est menée sur la création d'une lettre d'information, diffusée par mail, (éditée dans un premier temps par la Communauté de Communes).

La commune, si elle connaît votre adresse mail, sera aussi en mesure de vous prévenir par courriel lorsque des informations importantes auront été mises en ligne sur le site, ou de vous donner par mail des conseils pour naviguer dans le site.

Pour bénéficier de ces services lorsqu'ils seront développés :

Abonnez vous dès à présent.



www.maslacq.fr

Procédure pour vous abonner :

En page d'accueil, sous les actualités qui défilent ,

- 1. Cliquez sur « S'abonner »**
 - 2. Remplissez le formulaire d'identification**
 - 3. Cliquez sur « Envoyer »**
 - 4. Validation**
 - 5. Confirmation**
- Voir détail dans les Actualités**

Les dernières réalisations communales



C'est en 1987 que la municipalité conduite alors par Marc TREDJEU avait acquis à la SNPA un ensemble comprenant château, parc et terrains de sport. Un premier vestiaire avait été construit peu de temps après, mais il était devenu trop petit et, surtout, ne répondait plus aux normes actuelles. Les clubs de MASLACQ et de BIRON qui ont en effet fusionné en 1995 comptent actuellement 124 licenciés.



La demande du Club était donc légitime et la Municipalité, sous la conduite de Georges TROUILHET a décidé la construction de ce beau vestiaire.

Les travaux ont débuté en novembre 2007 et se sont achevés début décembre 2008. Le coût de cet équipement est de 357 661 €. Le financement est assuré par :

- ✓ 58 884€ de DGE (Etat),
- ✓ 64 945 € du Conseil général
- ✓ 16000 € de la Fédération Française de Foot,
- ✓ 57 000 € d'emprunt et 160 882 € d'autofinancement

Après avoir coupé le ruban et laissé les clefs à Jérôme MOUSQUES, Président de l'Etoile Sportive, élus, joueurs et invités se sont rendus à la salle socioculturelle pour les discours.

Mais avant de passer aux festivités, le maire Georges TROUILHET a tenu tout d'abord, avec une grande émotion, à rendre hommage à Gérard LALANNE, Maire des Sarpourenx.

Il fit observer une minute de silence à sa mémoire.

Compostage

Dans son engagement à réduire le volume et l'augmentation des coûts de gestion des ordures ménagères, la Communauté de Communes de LAGOR a mis en place dès l'automne 2005 le **COMPOSTAGE INDIVIDUEL**.

Chaque foyer ayant un terrain a été doté gratuitement d'un bio-seau pour récupérer les déchets fermentescibles (déchets de cuisine, essuie tout ...) et les foyers désireux ont pu également s'équiper, moyennant un chèque caution de 15 Euros, d'un composteur 320 litres.

Si vous êtes nouveau dans la commune ou si vous n'avez pu en bénéficier de ce service et si vous souhaitez avoir des informations au sujet du compostage ou vous équiper d'un



composteur, vous pouvez contacter soit :

=> **La Communauté de Communes de LAGOR**

☎ 05.59.60.24.60

e-mail : contact@cc-lagor.fr)

=> **Jean Claude VIGNASSE**

☎ 05.59.67.61.80 ou

=> **Nicole LASSERE**

☎ 05.59.66.57.10

Ils conviendront avec vous d'un rendez-vous et vous donneront les explications nécessaires sur cette pratique.

Un guide du compostage très explicite vous sera également remis.



Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)



La Communauté de Communes de Lagor propose un **nouveau dispositif d'élimination des Déchets**

d'Activités de Soins à Risques Infectieux générés par les particuliers en auto-traitement (exerçant sur elles-mêmes un acte de soin sans intervention directe

d'un professionnel de santé (diabétiques, insuffisants rénaux...). Les **DASRI** sont les objets piquants, coupants ou tranchants comme les seringues, les piqûres ou les aiguilles ainsi que les déchets mous comme les compresses et autres cotons souillés.

Un bac individuel réglementaire peut être retiré gratuitement à la déchèterie, sur présentation d'un certificat médical attestant de la nécessité de soins par auto-traitement. Ces boîtes ont été

conçues de telle sorte qu'elles bénéficient d'une ouverture temporaire spécifique et d'une fermeture définitive sécurisée.

Un numéro d'identification, attribué à chaque boîte jaune, permet de garantir la traçabilité tout en conservant l'anonymat.

Une fois pleine, la boîte jaune est tout simplement à rapporter à la déchèterie, une boîte vide sera alors remise en échange de la boîte pleine.

Épicerie multiservice rural

Ce n'est pas par hasard que Katia PEREIRA assure depuis le mois de juillet, la Direction du Multiservice rural de MASLACQ.

Sa motivation, son dynamisme et ses qualités relationnelles (indispensables pour être commerçant) ont convaincu la Municipalité de MASLACQ.

En effet, à l'écoute des habitants du village, elle a su innover en créant un espace détente où se croisent Maslacquais et pèlerins de Saint-Jacques qui dégustent un café ou un jus de fruit servi par Katia avec le sourire.

A ce jour, les Maslacquais sont satisfaits de l'accueil et de la qualité des produits.

Le magasin est ouvert tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche après-midi.



La Cyberbase pense aux enfants pendant les vacances scolaires

De façon à permettre aux enfants de plus de 7 ans de trouver des activités inédites pendant les vacances scolaires, la Cyberbase aménage son calendrier :

Vacances d'hiver :

Morphing (Transformation, déformation d'images)

Vacances de printemps :

Comics, bandes dessinées

Vacances d'été :

- Création d'un film d'animation (enfant de 7 à 11 ans)

- Jeux en réseau enfants et ados



Novembre :

Création d'affiches, de dessins et de cartes postales sur le thème du Développement Durable (Enfant de 7 à 12 ans)

Actus....

8^{ème} SALON DE PRINTEMPS

La salle Ménat accueillera du samedi 28 mars au vendredi 3 avril 2009 le prochain salon de printemps. C'est la 8^{ème} édition de cette manifestation, signe de son succès. Une nouveauté, toutefois puisque cette année, l'exposition accueillera, outre les peintres, des sculpteurs et photographes amateurs. Venez nombreux.

A LA BIBLIOTHEQUE

Dernières acquisitions de la sélection adultes

- *Margharetta la Huguenote*
- *Si tu reviens*
- *Le village de l'allemand ou le journal des frères Schiller*
- *La réserve*
- *Eros et civilisation*
- *Comme deux navires qui se croisent*
- *Où on va papa ?*
- *Un hiver à Madrid*
- *La promesse des loups*
- *L'appel de l'Orient*

Et bien d'autres à découvrir, ceci n'étant qu'un aperçu des livres achetés à la bibliothèque pour l'année 2008.

Des animations pour les enfants sont prévues en 2009 (voir le calendrier à la Bibliothèque)

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30 - 17h30
Vendredi : 16h30 - 18h30

ALEVINAGE

L'ouverture de la Pêche à la truite aura lieu le samedi 14 mars 2009. Pour se livrer à ce sport, il faut avoir le permis de pêche saison 2009, qui est en vente chez Katia Pereira, épicerie de Maslacq. Un important alevinage en truites aura lieu sur le Geü une semaine avant l'ouverture et sur le parcours enfants le samedi 13 mars. Le Parcours réservé aux enfants se situe du chemin de traverse, propriété Arriau au Pont de l'Halte.



Bilan de l'expo des poilus



A l'occasion de la cérémonie du 90^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, l'association « La Vie au Village » sous la baguette de André Arriau, a organisé salle Ménat une exposition sur les poilus de 14/18 : 240 fiches de personnes de Maslacq ayant été incorporées dont 110 photos de soldats nés à Maslacq ou y ayant habité, 18 inscrits sur

le monument aux morts du village, 7 sur les monuments des communes avoisinantes et 1 soldat, Sylvain Louis Lacave, qui semble ne figurer nulle part. Parmi les 70 millions d'hommes que cette guerre a mobilisés, 9 millions sont morts dont 1.300.000 français. Comme tous les villages, Maslacq a payé un lourd tribut à cet effroyable conflit. André Arriau a écrit un livre sur ces poilus. Vous pourrez vous le procurer à la bibliothèque de Maslacq.

L'espérouquère : un succès !

Vendredi 28 novembre, à l'initiative Pé de Gat, une « espérouquère » était organisée à la salle socioculturelle.

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale qu'une centaine de personnes de toutes générations sont venues apprendre ou retrouver les gestes d'autrefois pour « espérouquer », c'est-à-dire enlever les feuilles de l'épi de maïs.

Après l'effort, le réconfort : un buffet attendait tous les participants, ainsi qu'une impressionnante table de desserts. Beaucoup de rires et d'anecdotes ont ponctué cette soirée entrecoupée de chansons et de danses gasconnes. Rendez-vous est pris pour l'automne 2009.



Les cours de Salsa

Depuis la rentrée, des cours de Salsa sont proposés à Maslacq, le jeudi de 20H à 22H.

L'association créée par Valérie Casamayou et Fabienne Lartigau compte 55 membres répartis en deux groupes : « les débutants »

de 20H à 21H et les « confirmés » de 21H à 22H.

Une soirée Salsa sera organisée au mois de février afin de permettre à tous de venir découvrir une ambiance dynamique et sympathique liée à cette danse.



Bloc-notes des manifestations

Février 09

- **9 : École de musique**
 - ✓ Représentation à 15h00
 - Salle socio culturelle
- **10 : Amassade**
 - ✓ Connaissance du monde
 - Orthez : Chemins de St Jacques
- **24 : Amassade**
 - ✓ Beignets mardi gras
 - Salle socio culturelle



Avril 09

- **1-3 : Vie au village**
 - ✓ Expo de printemps à Ménat
- **4 : Boule maslacquaise**
 - ✓ Concours
- **5 : APE École publique**
 - ✓ Vide grenier
 - Salle socio culturelle
- **14 : Amassade**
 - ✓ Omelette Pascale
 - Salle socio culturelle
- **19 Paroisse**
 - ✓ Kermesse, repas
 - Salle socio culturelle
 - ✓ Vente de gâteaux au porte à porte



Mars 09

- **1 : ESP (foot)**
 - ✓ Vente de gâteaux au porte à porte
- **7 : Pé de Gat**
 - ✓ Bal Gascon
 - Salle socio culturelle
- **15 : École de musique**
 - ✓ Vente de gâteaux au porte à porte
- **19 : Amassade**
 - ✓ Repas du chevreuil
 - Salle socio culturelle
- **27 : Vie au village**
 - ✓ 8° Exposition de printemps
 - salle Ménat jusqu'au 3 avril

Mai 09

- **(à fixer) Amassade**
 - ✓ Sortie de printemps
- **(à fixer) Bibliothèque**
 - ✓ Cinéma à Mourenx
 - enfants école publique
- **8 : Boule maslacquaise**
 - ✓ Concours + surprise
- **31 : Chasse (50 ans d'existence)**
 - ✓ Journée plein air au stade
 - ✓ Méchoui
 - ✓ Soirée dansante

Etat civil 2008

NAISSANCES

BORK Nolann Karl Arnaud
DEYRIS Sacha Elliot Dany
FUMA Eva Lucie
LESOT Noa
LUBET Sacha
MOULIS Yona

MARIAGES

ELBERT Philippe Bernard et
DARRÉCAMP Martine

DÉCÈS

CAUHAPÉ Hélène Andrée
BÉGUÉ Georges Joseph
GRÉCHEZ Guy Fernand Justin
LAPLACE-TREYTURE Fernand
LOUSTAU Maria Henriette
TROUILHET MONCAUT Henri Gaston

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes filles et garçons nés en 1993

Merci aux jeunes français filles et garçons de ne pas oublier de se présenter en mairie pour y effectuer les démarches dès qu'ils ont 16 ans.

C'est une obligation et vous serez appelés à présenter le justificatif pour diverses formalités que vous aurez à accomplir (permis de conduire, examens ...)

Les omis de toute autre période sont aussi concernés.

RESERVATION DE SALLES

Qu'il s'agisse de la salle "Ménat" ou de la salle "Socioculturelle", nous vous rappelons qu'elles sont à votre disposition pour vos diverses Fêtes (familiales ou autres...).

Réservations à la Mairie, location à tarif préférentiel pour les administrés.

Tarifs sur le site www.maslacq.fr ou au secrétariat de Mairie.



Frelon asiatique

Cet insecte s'est installé dans notre région, causant d'importants dégâts chez les agriculteurs. Une vingtaine de nids a été recensée dans le département et 3 sur le territoire de la Communauté de communes de Lagor.

Si vous trouvez un nid, n'essayez surtout pas de le détruire. Il faut appeler les pompiers en composant le 18 et prévenir la mairie au ☎ 05 59 67 60 79.

Souvenirs de Noël

Bravo aux Magiciens



Tous les ans, à l'approche des Fêtes de fin d'année, de nombreux habitants de notre village illuminent leurs maisons d'habitation. Plusieurs maisons, scintillant de centaines d'ampoules multicolores, offraient un spectacle bien agréable à contempler.

La Municipalité se félicite de ces initiatives personnelles qui contribuent à embellir notre joli village



Les enfants des écoles

Les enfants scolarisés dans les écoles publique et privée se sont retrouvés le mardi 16 décembre accompagnés de leurs maîtresses, à la salle socioculturelle afin d'assister à un spectacle du duo « Saperly » et « Popette ». Ces magiciens ont fait participer les enfants et les adultes aux divers jeux proposés. Ensuite, le père Noël a distribué de nombreux cadeaux et les enfants ne sont pas prêts d'oublier ce moment et surtout le plaisir d'avoir vu et touché ce célèbre personnage tout de rouge vêtu.

La fête s'est clôturée par un goûter après lequel tout ce petit monde a repris le chemin de l'école.



Les personnes âgées

La distribution des colis de Noël pour les personnes âgées s'est effectuée comme à l'accoutumée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale ; chaque personne de plus de 70 ans a reçu une boîte de chocolat et une bouteille de vin.

